

Politique de la règle de deux

Objet et portée

Spin Taekwondo applique la règle de deux afin de réduire les situations d'isolement et de protéger les athlètes, particulièrement les mineurs. Elle s'applique aux entraînements, cours privés, compétitions, déplacements et communications liés au club.

Principe

Toute interaction entre un entraîneur ou un autre adulte responsable et un athlète mineur doit, dans la mesure du possible, se dérouler en présence ou à la vue d'un deuxième adulte responsable, autorisé et ayant satisfait aux exigences de filtrage applicables. La présence de deux adultes ne remplace jamais les autres mesures de protection.

Modalités d'application

- Cours et entraînements : privilégier deux adultes responsables présents ou un environnement ouvert et observable. Éviter toute rencontre isolée à huis clos.
- Cours individuels : tenir la séance dans un espace visible; informer préalablement le parent ou tuteur et permettre sa présence ou celle d'un deuxième adulte.
- Vestiaires et soins : respecter l'intimité; ne pas entrer seul avec un mineur dans un espace fermé, sauf urgence de sécurité immédiate.
- Déplacements : éviter le transport individuel d'un mineur par un adulte seul; obtenir les autorisations requises et organiser un accompagnement approprié.
- Communications numériques : utiliser les canaux officiels; inclure un parent/tuteur ou un autre adulte responsable dans les échanges individuels avec un mineur.

Situations exceptionnelles

En cas d'urgence ou d'impossibilité ponctuelle, privilégier l'option la plus sécuritaire, aviser rapidement la direction et le parent/tuteur lorsque pertinent, puis consigner les faits et les mesures prises. Une exception ne doit pas devenir une pratique habituelle.

Responsabilités et signalement

La direction informe et forme les entraîneurs, employés et bénévoles, vérifie l'application de la politique et traite les manquements. Toute inquiétude ou allégation doit être signalée sans délai selon les mécanismes de protection de l'intégrité applicables; en cas de danger immédiat, appeler le 911.

Responsable désigné : Benjamin Leboeuf (info@centrespin.com)

Responsable externe : [Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport](#)